



# Association Sportive Automobile

## ----- Franche - Comté -----



### 24<sup>ème</sup> SLALOM POURSUITE de FRANCHE-COMTE

24 - 25 mai 2014

### REGLEMENT PARTICULIER

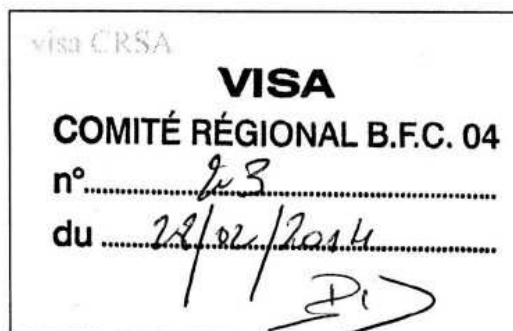
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE de FRANCHE-COMTE organise les 24 et 25 mai 2014, un slalom dénommé :

### 24<sup>ème</sup> SLALOM POURSUITE de FRANCHE-COMTE

Cette épreuve compte pour

la Coupe de France des Slaloms 2014

le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2014



Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le numéro 23 en date du 28/02/2014, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R123 en date du 17/03/2014.

### **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

#### **Article 1.1p Officiels :**

Président du Collège :	Michel	POIVEY	Licence n° 02/07	12507
Commissaires Sportifs :	Jacqueline	BERGAMI	Licence n° 04/05	6284
	Francis	CHARTON	Licence n° 04/21	26216
Directeur de Course :	Hubert	BENOIT	Licence n° 04/11	3617
Directeur de Course Adjoint :	Martial	PEUGEOT	Licence n° 04/05	44386
Directeur de Course Adjoint :	Guy	FELLMANN	Licence n° 04/05	6282
Commissaire Technique Resp. :	Bruno	DIVERT	Licence n° 04/08	40573
Commissaires Techniques :	Laurent	QUERRY	Licence n° 04/12	212893
	André	LALLEMAND	Licence n° 04/11	55989
	Jean Louis	REVERCHON	Licence n° 04/09	6835
Relations avec les concurrents :	Martine	REVERCHON	Licence n° 04/09	14505
Chronométrateurs :	ASA Franche-Comté			
Organisateur technique :	ASA Franche-Comté			



## Article 1.2p- Horaires:

**Clôture des engagements :** le mardi 20 mai 2014 à minuit.(cachet de la poste)  
**Publication de la liste des engagés:** le jeudi 22 mai 2014  
**Lieu des vérifications administratives et techniques :** Circuit de Moto VILLARS SOUS ECOT  
**Vérifications administratives :** le samedi 24 mai 2014 de 15 h 00 à 19 h 45

***Etablissement des titres de participation uniquement aux horaires ci-dessus.***

**Vérifications techniques :** le samedi 24 mai 2014 de 15 h 00 à 20 heures.  
**Vérifications administratives sur demande au secrétariat de l'ASA avec l'engagement :**  
le dimanche 25 mai 2014 de 06 h 30 à 07 h 15 précises  
**Vérifications techniques sur demande au secrétariat de l'ASA avec l'engagement :**  
le dimanche 25 mai 2014 de 06 h 30 à 07 h 30 précises

### **Horaire des vérifications techniques par groupe :**

- Groupe Loisir de 15h à 16h, voir conditions d'admission au chapitre 4P
- Groupe N/FN de 15h à 16h.
- Groupe A/FA de 16h à 17h.
- Groupe F2000 de 16h à 17h.
- Groupe FC/FS de 17h à 18h.
- Groupe CM/CN/CNF de 17h à 18h.
- Groupe D/E de 18h à 19h.
- Groupe GT & VHC de 18h à 19h.

### **Réunion du Collège des Commissaires Sportifs :**

le 25 mai 2014 à 6 h 30.  
Lieu : Préfabriqué à l'entrée du circuit.

**Briefing des pilotes :** le 25 mai 2014 à 8 h 00.  
Lieu : Ligne de départ.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 8 h 05

### **Course :**

Essais chronométrés	le 25 mai 2014 de	8 h 15	à	10 h 15
1ère manche	le 25 mai 2014 de	10 h 30	à	12 h 30
2ème manche	le 25 mai 2014 de	13 h 30	à	15 h.30
3ème manche	le 25 mai 2014 de	15 h 45	à	17 h 45

Les horaires de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

**Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.**

**Affichage des résultats provisoires :** ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent au parc concurrents.

**Parc fermé final** (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion).  
Lieu : parc concurrents

**Remise des prix :** le 25 mai 2014 après la course, sur place.

## Article 1.3p Vérifications :

Voir article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :  
Atelier de maintenance du circuit de VILLARS / ECOT (sur place).  
Taux horaire de la main-d'œuvre : **60 € TTC.**

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles techniques.

### **Article 1.5p Dispositions particulières :**

Pour prétendre figurer au Classement final de l'épreuve, obligation est faite de participer aux trois (3) manches.

## **ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES**

### **Article 3.1 p Engagements**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante:

**A.S.A. FRANCHE-COMTE - B.P. 66 - 90101 / DELLE CEDEX**

**Tél. : 03 84 36 07 94**

**Fax : 03 84 36 32 75**

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1 p aura été atteint, et au plus tard le **mardi 20 mai 2014 à minuit**.

Les concurrents du groupe Loisir ou demandeurs d'un Titre de Participation doivent respecter la date de clôture des engagements.

Les frais de participation (assurance comprise) sont fixés à **200 Euros**, réduits à **100 Euros**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'Organisateur.

**Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.**

Frais de participation pour les Membres de l' ASA FRANCHE-COMTE : **80 €**

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **50**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Sont compris dans l'engagement : le pass pour le pilote plus deux 2 pass « accompagnateur ».

#### **Forfait :**

Tout concurrent devra notifier son forfait par écrit (lettre, e-mail ou fax), 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **Article 4.1p. Voitures admises :**

Le nombre des voitures admises est fixé à **150**.

***Si ce nombre est dépassé, priorité sera donnée aux groupes autres que le groupe 'Loisir'.***

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms, ( Voir tableau épreuves. ).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

Groupe Loisir :

- Voiture complète et strictement d'origine (conforme au catalogue constructeur).

Sont admises à participer :

- Les VHC (Véhicules Historiques de Compétition) en possession d'un PTH.
- Les voitures en conformité pour participer à un rallye Classic

Les VHC et Classic ne marquent pas de point pour la Coupe de France.

Deux classements séparés seront établis : un VHC et un Classic.

#### **4.2.7.P Echappement**

Voir Règlement Standard Courses de Côte et Slaloms

## ARTICLE 5P. PUBLICITES :

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) : sera précisée sur place
- Publicité optionnelle : sera précisée sur place.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES :

**Article 6.1p. Parcours :** Les prescriptions des Règles Techniques de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport sont applicables.

Le **Slalom poursuite** a le parcours suivant : 2 tours de circuit (1000m), soit 2000m : voir plan joint au présent règlement.

La Course se déroulera en **3 manches**.

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

### **Article 6.5p. Parc Concurrent :**

Les parcs concurrents sont situés dans l'enceinte du circuit, voir plan joint.

Les parcs concurrents sont accessibles à partir du samedi matin.

### **Article 6.6p. Parc Fermé Final :**

Voir article 1.2p

### **Article 6.7p. Tableaux d'affichage :**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course au parc départ : Entrée de pré-grille
- pendant les vérifications au parc des vérifications : Entrée de pré-grille
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : Entrée de pré-grille.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### **Article 6.8p. Permanence :**

Pendant la manifestation une permanence se tiendra :

Lieu : **Camion direction de course de 6 heures 30 à 19 heures le 25 mai 2014**

Téléphone permanence n° : **03 84 36 07 94** ou **06 11 56 04 63**

Centre de secours le plus proche :

Lieu : **MONTBELIARD** Téléphone n° : **18** ou **112**

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

### **Article 7.2p. Conférence aux pilotes (briefing) :**

Voir article 1.2p.

### Article 7.3p. Course :

**La quille d'arrivée étant située à l'entrée du parc, les pilotes devront obligatoirement conserver leur casque jusqu'à la quille d'arrivée, et obligatoirement retirer leur casque après la quille pour entrer dans le parc.**

### Article 7.4p. Echauffement des pneumatiques :

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

### ARTICLE 8P. PENALITES :

- ✓ Quille de parcours renversée ou déplacée = 3 secondes.
- ✓ Quille d'arrivée renversée ou déplacée = 5 secondes.
- ✓ Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.

### ARTICLE 9P. CLASSEMENTS :

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps des trois manches de course.

Les classements provisoires seront affichés 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Lieu : au panneau d'affichage et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général
- 1 classement général féminin, un classement Loisir, un classement VHC.
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard.
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs **30 minutes après l'heure d'affichage** des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

### ARTICLE 10P. PRIX :

#### Article 10.2p. Prix :

#### Article 10.3p. Coupes :

La répartition des prix et coupes se fera de la façon suivante :

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup>
<b>Scratch</b>	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	
<b>Groupe</b>	1 Coupe Pour 3 classés	1 Coupe Pour + de 3 classés		
<b>Classe (*)</b>	80 € + 1 Coupe Pour 3 partants	50 € + 1 Coupe Pour 5 partants	30 € + 1 Coupe Pour 10 partants	1 Trophée Pour 10 partants
<b>Féminine</b>	80 € + 1 Coupe	1 Coupe	1 Trophée	
<b>Groupe loisir</b>	1 Coupe	1 Coupe	1 Trophée	

(\*) Y compris VHC et Classic, et pour moins de 3 partants 1<sup>er</sup> de classe : 40 €.

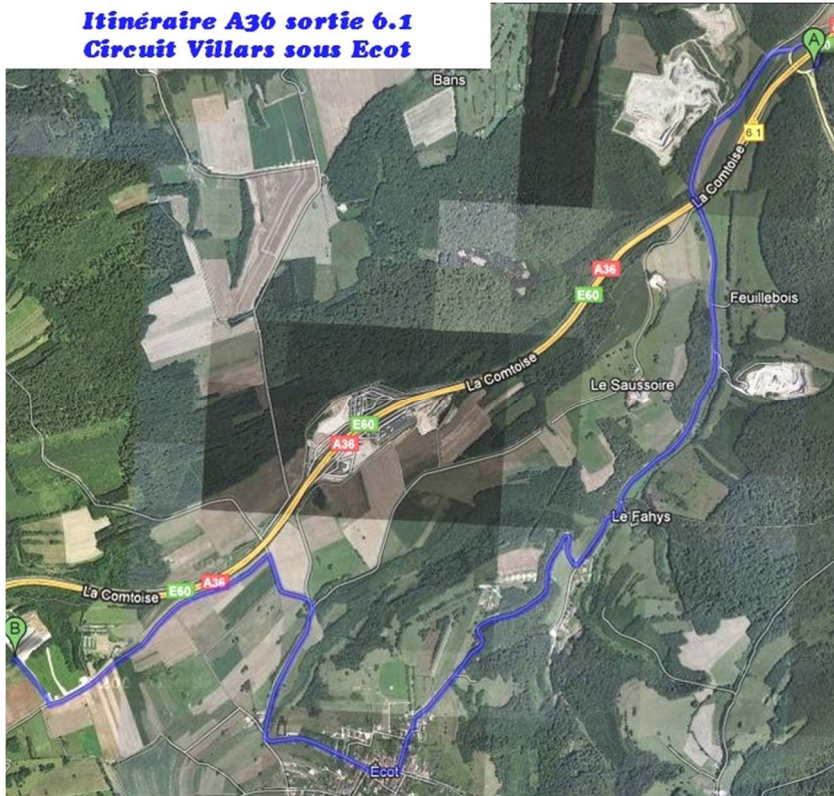
Les prix ne sont pas cumulables. Les pilotes qui ne se présenteront pas perdront leur droit au prix. Quatre commissaires et 1 officiel seront récompensés.

#### Article 10.5 p. Remise des prix et coupes :

Remise des prix : le **25 mai 2014 après la course**. Lieu : Salle de réception du circuit.

Département du Doubs, au sud de Montbéliard, autoroute A36 accès sortie 6.1

**Itinéraire A36 sortie 6.1  
Circuit Villars sous Ecot**



**Itinéraire Colombier-Fontaine  
Circuit Villars sous Ecot**



## Caractéristiques de la piste et protection des concurrents

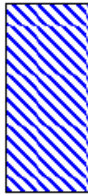
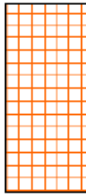









## Dispositif de sécurité

- Développement : 1000m  
 Largeur de la piste : 8m.  
 Revêtement en enrobé hydrocarboné.  
 Limites de piste avec
- vibreurs à la corde des virages
  - délimiteurs de chantier
  - murs de pneumatiques
  - bacs à sable.
- Postes de commissaires  
 Liaisons radio  
 Ambulanciers  
 Poste de secours  
 Médecin réanimateur  
 Dépanneuse  
 Téléphone : 03 81 97 64 83

## Caractéristiques des protections du public

- Utilisation de moyens permanents à base de barrières de trois types :
- barrières de Chantier,
  - barrières type Châteaugnier.
  - barrières Vauban
  - Fléchage et ru-balise.

## Légende de la page suivante

<p>Emplacement du public</p>  <p>Parc concurrents</p> 	<p>Départ</p>  <p>Arrivée</p>  <p>Pré-grille</p>  <p>Dispositif médical</p> 	<p>PC course</p>  <p>Sonorisation</p>  <p>Chronométrage</p> <p>Commissaire, radio</p>  <p>Barrières 3 modèles</p>  <p>Séparateurs ou pneus</p> 
--	---	--

